

# LE MAG' DU C.D.O.S 63

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 42 - Mai 2019

## PRÉSENTATION DES OUTILS HELLO ASSO



Mardi 21 mai dernier, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé une réunion d'information sur les outils gratuits proposés par la structure HellAsso.

Gagner du temps dans la gestion de son association grâce aux paiements en ligne, c'est pos-

sible ! Gérer les inscriptions des événements plus rapidement, gérer le paiement des adhésions et émettre des reçus fiscaux toute l'année simplement, ... tout cela est possible GRATUITEMENT.

Présentation.

### Dans ce numéro :

|               |   |
|---------------|---|
| CNDS 2019     | 2 |
| Le dossier    | 4 |
| Infos du CRIB | 6 |

## LES ÉDITEURS DE LOGICIELS DE PAIE DANS L'EMBARRAS

Les mesures d'urgence décidées après les manifestations des « gilets jaunes » se sont ajoutées à une année déjà très chargée en modifications des cotisations.

Les éditeurs de paie dont Impact Emploi ont été mis en difficulté en ce premier semestre 2019.

Explications.

### ÉDITO



Alors que nous sommes en plein dans la saisie de nos demandes de subventions CNDS 2019 sur le dispositif MonCompteAsso, ce 42<sup>ème</sup> numéro du Mag' du CDOS 63 se veut de mettre l'accent sur des

outils gratuits accessibles à toutes les associations.

En ces temps de plus en plus difficiles pour les finances de chacun, ces outils sont les bienvenus.

Geneviève SÉCHAUD

Présidente

- ◆ Le CNDS vote un budget de 160 M€ pour 2019
- ◆ Agence Nationale du Sport : l'Etat conserve une place prépondérante
- ◆ Les promesses de Macron ont mis dans l'embarras les éditeurs de logiciels de paie
- ◆ La désignation de l'AFDAS, OPCO du Sport

## CNDS 2019

## LE CNDS VOTE UN BUDGET DE 160 M€ POUR 2019

**Mardi 19 février s'est tenu le dernier conseil d'administration du CNDS avant son transfert au sein de la nouvelle Agence Nationale du Sport.**

Au cours de cette réunion des mesures au profit du développement des pratiques ont été votées. Ces décisions qui concernent l'emploi sportif, les équipements et le soutien aux associations sportives assurent une continuité d'engagement de l'Etat en faveur du sport dans les territoires pour un budget total de 160 M€ en 2019.

Ainsi donc, l'intégralité des emplois financés par le CNDS en 2018, soit 5070 emplois, est reconduite en 2019 pour un budget de 55 M €. Ces emplois permettront notamment de soutenir le maintien de 1000 éducateurs sportifs dans les Quartiers Prioritaires de la ville.

Le conseil d'administration a validé un budget de relance du programme Equipements d'un montant de 32 M€ qui permettra d'accompagner la rénovation et la construction d'équipements sportifs, en priorité sur les territoires carencés et ruraux. Ce budget prévoit une ligne spécifique de 7M€ pour les équipements sportifs ultramarins et corses ainsi qu'une enveloppe de 2 M€ pour la mise en accessibilité des équipements sportifs au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Quant à l'aide directe aux clubs, ligues et associations, le budget 2019 valorise pour la première fois la démarche d'autonomisation des Fédérations en capacité de présenter un Projet Sportif Fédéral (ou plan de développement) opérationnel dès mars prochain. Ainsi 33.1 M€ seront réservés aux clubs et structures dé-

concentrées affiliés à une fédération déjà dotée d'un projet Sportif Fédéral. S'agissant des clubs et structures déconcentrées des fédérations dont le projet Sportif Fédéral ne sera finalisé que pour 2020, les financements seront, comme précédemment, répartis à hauteur de 24.1 M€ par l'intermédiaire des délégués territoriaux au sein des services déconcentrés après examen lors d'une commission territoriale associant les différents acteurs.

Enfin, l'enveloppe spécifique de 3 M€ pour le programme « J'apprends à nager » est reconduite mais

**Ainsi donc, l'intégralité des emplois financés par le CNDS en 2018, soit 5070 emplois, est reconduite en 2019 pour un budget de 55 M€.**

elle s'adressera désormais aux enfants dès 4 ans conformément à la volonté de la Ministre des Sports de renforcer les primo apprentissages. Ce dispositif sera renforcé, au sein de l'Agence nationale du sport, par un plan de développement des piscines et notamment les bassins d'apprentissage dans les territoires carencés doté de 15 M€.

Parmi les autres mesures votées ce jour, figurent notamment le fonds de soutien à la production audiovisuelle (1 M€) qui permet de médiatiser des disciplines peu diffusées ou encore des mesures en faveur de l'innovation dans le sport (Liv labs sports...) financées à hauteur de 2 M€ sur appels à projets.

Source : La Lettre de l'Economie du Sport, n°1371

**PROCHAINE FORMATION : RECRUTER ET GERER UN SERVICE CIVIQUE**

**Lundi 3 juin 2019 de 18 h 30 à 21 h**

Intervenant : C.D.O.S du Puy-de-dôme

20 € (15 places disponibles) - Renseignements et inscriptions au 04 73 14 09 61 - CDOS63@wanadoo.fr

## AGENCE NATIONALE DU SPORT : L'ETAT CONSERVERA UNE PLACE PRÉPONDERANTE

Le projet de convention constitutive de l'Agence Nationale du sport (ANS) précise quelle sera la représentation des différents acteurs et le poids de la voix de chacun d'entre eux. Ceux qui avaient compris que cette nouvelle gouvernance du sport devait mener à un partage équilibré des pouvoirs en seront quittes pour réviser leurs classiques. La fin du pilotage d'une politique nationale du sport par l'Etat, ce n'est pas pour tout de suite. Un projet de convention constitutive du GIP Agence nationale du sport remet en question l'équilibre entre les acteurs.

En matière de droits de vote, on connaissait déjà le poids de chaque collège : 30 % des droits de vote pour l'Etat, 30 % pour le mouvement sportif, 30 % pour les collectivités territoriales, et 10 % pour les acteurs économiques et sociaux. Plutôt équilibré. Mais un alinéa précise que s'agissant des questions relatives au haut niveau et à la haute performance et de certaines orien-

tations relatives au fonctionnement du GIP, dont l'adoption des critères d'intervention financière en matière de haut niveau, les droits de vote du collège de l'Etat sont doublés (60 %). Ainsi, le pilotage du haut niveau restera une prérogative de l'Etat.

**Le pilotage du haut niveau restera une prérogative de l'Etat.**

Pour mieux faire entendre sa voix, l'Etat pourra aussi compter sur quelques pièces-maîtresses de l'institution. Le président de l'agence sera en effet « désigné par l'assemblée générale au sein du collège des représentants de l'Etat ». Son directeur général et son manager général de la haute performance seront, eux, nommés par le conseil d'administration « sur proposition du ministre chargé des sports ».

Source : La Lettre de l'Economie du Sport, n°1370

## CAMPAGNE CNDS 2019 - PUY-DE-DOME

La suppression du Centre national pour le développement du sport (CNDS) est désormais actée. Toutefois, 2019 sera une période de transition. 2 cas de figure concernant l'enveloppe départementale (les demandes d'aide à l'emploi CNDS seront traitées par la DDCS du Puy-de-Dôme) :

### SI VOTRE FEDERATION **N'A PAS SIGNE** UN PROJET SPORTIF FEDERAL

Se référer aux axes prioritaires de financement que vous retrouverez sur le site de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ([cliquez ici](#)).

### SI VOTRE FEDERATION **A SIGNE** UN PROJET SPORTIF FEDERAL ([liste en cliquant ici](#)).

Se référer aux fédérations en question. Celles-ci se sont engagées à **présenter la garantie d'une attribution équitable aux clubs**. La liste des bénéficiaires finaux sera ensuite transmise à l'Agence nationale du Sport qui procédera au paiement des subventions correspondantes.

**DANS LES DEUX CAS : Les procédures de dépôt de dossier en 2019 sont identiques à 2018. Il faut donc déposer votre dossier sur la plateforme moncompte asso.**



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

## LE DOSSIER

## PRÉSENTATION DES OUTILS HELLO ASSO



Mardi 21 mai dernier, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé une réunion d'information sur les outils gratuits proposés par la structure HelloAsso.

Paiement en ligne, Billetterie, Adhésion, Financement Participatif et Don sont les outils proposés GRATUITEMENT par HelloAsso pour les associations afin de gagner du temps dans la gestion des toutes leurs activités.

<https://www.helloasso.com/>

## 0€, C'EST CE QUE COÛTE L'UTILISATION DE HELLOASSO



## Paiement en ligne

Créez des formulaires pour vendre vos biens et services



## Billetterie

Vendez des billets pour votre prochain événement



## Adhésion

Gérez les adhésions de vos membres et futurs membres



## Crowdfunding

Financez vos projets grâce à la mobilisation de la foule



## Formulaire de don

Collectez des dons au fil de l'eau

## Infos pratiques

Hello Asso - Equipe d'accompagnement

☎ 05 64 88 02 34 - ✉ [contact@helloasso.com](mailto:contact@helloasso.com)

## CENTRE TERRITORIAL D'AIDES AUX ASSOCIATIONS & EMPLOYEURS

### AIDER, DEVELOPPER, ORIENTER, MUTUALISER, ACCOMPAGNER ET RENSEIGNER

#### Structure associative, au service de toutes les associations du territoire

Cette nouvelle structure associative a pour objectif et mission d'apporter aux associations et aux employeurs un maximum de services **en un même et unique lieu** : Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine à Clermont-Ferrand.

#### Tout pour l'association, de A à Z

Le Centre Territorial regroupe diverses structures et propose dès à présent de très nombreux services aux associations parmi lesquels : gestion salariale associative, aide à la comptabilité, formations, accompagnement des associations dans leur demande de subventions, soutien juridique, reprographie, mise à disposition de salles, de matériels informatiques, de sonorisation et de véhicules, mise à disposition de personnels administratifs et sportifs, création de site Internet, centre du bénévolat, centre de formation des jeunes éducateurs, centrale d'achats associative....

#### Un point d'appui aux associations

Le Centre Territorial d'Aides aux Associations et Employeurs sera également un Point d'Appui au Numérique Associatif et accompagnera les associations quel que soit leur objet (sportif, culturel, social, environnemental, humanitaire ou encore de l'animation) dans leur transition numérique.

#### Comment en profiter ?

Tous les services du Centre Territorial d'Aides aux Associations et Employeurs sont accessibles aux associations. Plusieurs services sont entièrement gratuits et d'autres sont facturés à des tarifs préférentiels. Renseignements auprès du Centre Territorial au 04 73 14 40 29 ou par mail à [centreassoemploi@gmail.com](mailto:centreassoemploi@gmail.com).

**Renseigner, Orienter, Aider, Accompagner, Mutualiser ou encore Développer** seront les leitmotiv de cette structure associative.





Certains éditeurs de logiciels de paie reconnaissent avoir calculé les premières paies de l'année en se fondant sur des estimations et déplorent d'avoir mis à mal leurs « standards de qualité ». Tous ont surtout entendu le téléphone sonner sans discontinuer fin janvier et début février. Au bout du fil, des entreprises voulaient appliquer vite les nouvelles mesures par crainte d'être sanctionnées par l'URSAF.

### Atteinte à l'image de marque

« Sur cette question, nous avons 6 000 appels par jour, calcule Pascal HOUILLON. C'est une atteinte à notre image de marque et cela a mobilisé nos services commerciaux. » Côté ADP, « les développeurs sont rincés ». Les éditeurs des logiciels de paie ne remettent pas en cause le bien fondé des réformes. Mais l'association du secteur, la SDDS (Simplification et dématérialisation des données sociales), sollicite néanmoins « un calendrier plus étalé de mise en œuvre à titre obligatoire des réformes estimées moins prioritaires ». Pour Emmanuel PREVOST, « le volontarisme ne doit pas être synonyme de complexification ».

Source : lesechos.fr

## Message du service de gestion salariale du C.D.O.S du Puy-de-Dôme

”

Depuis janvier, toute l'équipe du service de gestion salariale a fait et continue de faire son maximum pour éditer les bulletins de paie de vos salariés dans les meilleurs délais.

Nous travaillons avec un outil mis à disposition par l'URSSAF, en tant que tiers de confiance, qui intègre petit à petit les 41 règles de calcul.

“

## LA DESIGNATION DE L'AFDAS, OPCO DU SPORT

La loi du 5 septembre 2018 a transformé les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) en opérateurs de compétences (OPCO), recentrant leurs missions sur les services aux branches, aux petites entreprises et au développement de l'alternance. Le gouvernement a invité les 20 opérateurs historiques à se réorganiser **en 11 nouveaux OPCO construits autour de champs de cohérence et de pertinence économique forts.**

### L'AFDAS, nouvel Opérateur de Compétences et interlocuteur

Le Ministère du travail a délivré à l'AFDAS, opérateur historique de la Culture et des Médias, l'agrément lui permettant d'assurer ses missions d'Opérateur de Compétences (OPCO) dans le champ du Sport depuis le 1<sup>er</sup> avril.

**L'AFDAS est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.**

Le nouvel opérateur définit en effet une filière composée de secteurs partageant de nombreuses caractéristiques communes, parmi lesquelles :

- un même rapport au public
- Un fonctionnement par économie de projet
- Des métiers atypiques dans leur rythme d'activités
- Des enjeux de pérennisation de l'emploi
- Une diversité de structures de branches et de tailles d'acteurs au sein d'un même secteur

**L'AFDAS est donc désormais votre interlocuteur pour toutes vos questions portant sur le financement de vos besoins en formation.**

**Il est important de vous identifier auprès de l'AFDAS, pour que les dossiers gérés par UNIFORMATION le soient maintenant par l'AFDAS.**

### La procédure d'adhésion

Pour créer votre compte et faciliter la prise en charge de vos demandes :

1/ **Téléchargez le bulletin d'identification**, que vous trouverez sur le site de l'AFDAS : [www.afdas.com](http://www.afdas.com) ou en [cliquez ici](#).

2/ **Renvoyez-le à l'adresse mail suivante : [qualification@afdas.com](mailto:qualification@afdas.com)** . Une confirmation d'enregistrement et votre identifiant vous seront ensuite adressés. Vos identifiants vous permettront d'accéder à votre compte sécurisé sur le site de l'AFDAS et de saisir en ligne vos demandes de financements.

Des conseillers sont à votre disposition au **01 44 78 34 56** ou par mail [sport@afdas.com](mailto:sport@afdas.com)

Sources : AFDAS / CoSMoS



### Avec le partenariat



Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ [CDOS63@wanadoo.fr](mailto:CDOS63@wanadoo.fr)

<http://puydedome.franceolympique.com>

Directrice de publication : Geneviève SECHAUD

Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT,  
Bérandère LAMBERT.

Publication : C.D.O.S 63